

# **FCPE**

# **HSBC EE TEMPERE**

## Rapport annuel du Conseil de Surveillance 2024

Exercice 2023

Le présent rapport a été élaboré sous la responsabilité du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE TEMPERE. Il est destiné aux porteurs de parts et complète le rapport annuel effectué par la Société de Gestion sur la gestion du FCPE.

## Membres du Conseil de Surveillance du FCPE

### Rappel de la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se compose statutairement pour chaque entreprise adhérente de :

- 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente, élu directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

## Changements et informations intéressant le FCPE

### 1. Changements intéressant le FCPE suite à une décision du Conseil de Surveillance (exercice 2023)

Votre Conseil de Surveillance vous rappelle les changements intéressant le FCPE au cours de l'exercice 2023 :

► **Mise en place du DIC en remplacement du DICI**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

► **Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : frais administratifs externes à la société de gestion**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Suite à l'objectif poursuivi par l'AMF de moderniser les modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des *frais administratifs externes à la société de gestion*, le règlement du FCPE a été modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation de ces frais proposé par l'AMF.

La liste des *frais administratifs externes à la société de gestion*, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, est désormais précisée dans le tableau des frais affiché dans le règlement du FCPE.

Cette liste, adaptée aux caractéristiques du FCPE, énumère exhaustivement tous les frais concernant le FCPE.

Les *frais de fonctionnement et autres services* sont, dans la limite du taux maximum de 0,10% TTC l'an de l'actif net (à la charge du FCPE) prévu par le règlement du FCPE, constitués des frais suivants :

I. Frais d'enregistrement et de référencement du FCPE

- les frais de référencement du FCPE et publications des valeurs liquidatives pour l'information des porteurs de parts

II. Frais d'information clients et distributeurs

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs
- les frais d'information aux porteurs de parts par tout moyen
- les informations particulières aux porteurs de parts
- les coûts d'administration des sites internet
- les frais de traduction spécifiques au FCPE

III. Frais des données

- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

- les frais de commissariat aux comptes
- les frais liés au dépositaire
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- les frais d'audit

# FCPE HSBC EE TEMPERE

- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du FCPE, 'Tax agent' local, ...)
- les frais juridiques propres au FCPE (dont ceux de fonctionnement du conseil de surveillance du FCPE)

## V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques au FCPE
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires

### ► **Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

### ► **Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le FCPE**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le FCPE le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le FCPE ou sortant du FCPE supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du FCPE.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du FCPE.

## **2. Autre décision du Conseil de Surveillance**

### ► **Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a adopté son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2023.

# FCPE HSBC EE TEMPERE

## Examen de la gestion du FCPE

### 1. Examen du rapport annuel du FCPE

Le rapport annuel du FCPE HSBC EE TEMPERE est conforme aux normes et aux usages de place. Il a été certifié par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

Le Conseil de Surveillance a donné quitus à la Société de Gestion pour la gestion effectuée au cours de l'exercice 2023.

### 2. Examen de la gestion financière

L'examen de la gestion financière fait apparaître la situation suivante :

► Evolution de la performance sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2023	3 ans	5 ans
<b>Performance de la part E</b>	5,85%	-3,83%	6,46%

Catégorie de parts F

	2023	3 ans	5 ans
<b>Performance de la part F</b>	5,54%	-4,68%	4,87%

► Evolution de la volatilité sur les périodes suivantes :

Catégorie de parts E

	2023	3 ans	5 ans
<b>Volatilité de la part E</b>	4,31%	4,03%	4,42%

Catégorie de parts F

	2023	3 ans	5 ans
<b>Volatilité de la part F</b>	4,31%	4,02%	4,42%

Commentaires du gérant :

Le FCPE HSBC EE TEMPERE est nourricier de l'OPC maître HSBC SELECT MODERATE.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

### Marchés

L'année 2023 a surpris positivement les investisseurs. Comme attendu, les banques centrales européennes et américaines ont fortement tendu les conditions financières (hausse de 1% des taux directeurs de la part de la Fed et de 2% de la part de la BCE).

L'inflation a fortement convergé sur la période, passant de 6,5% fin décembre 2022 à 3,1% fin novembre 2023 aux Etats-Unis et de 9,2% à 2,4% dans le même temps en zone euro.

De nombreux facteurs négatifs ont agité les marchés. La poursuite de la guerre russo-ukrainienne, l'escalade du conflit israélo-palestinien, la faillite de banques régionales américaines et de Crédit Suisse, ainsi que la déception sur la croissance chinoise en ont été les principaux.

# FCPE HSBC EE TEMPERE

Cependant, les anticipations de croissance ont été revues continuellement à la hausse dans les principales économies développées grâce à la dynamique du secteur des services qui a contrecarré la faiblesse de l'activité manufacturière. Les consommateurs ont bénéficié de l'épargne accumulée lors de la crise du Covid.

La fin d'année a été marquée par l'annonce par la Fed que la phase de hausse des taux pourrait être terminée et a permis une envolée des prix des actifs.

En 2023, les marchés d'actions ont progressé de 18,9%. Les marchés émergents sous-performent, pénalisés par la Chine (MSCI China ; -11,09% en euro). Les différences de performance ont été importantes avec une sous-performance marquée des sociétés de taille intermédiaire et une nouvelle année record pour les principaux noms du Nasdaq qui progressent de 50,18% en euro.

Les taux à long terme ont été particulièrement volatils, et se sont tendus sur la majeure partie de l'année, atteignant 5% pour les taux à 10 ans de l'Etat américain. A compter d'octobre, l'approche de la fin du cycle de resserrement monétaire a déclenché un rallye d'ampleur. Le niveau de rendement de fin d'année est finalement comparable à celui de début d'année autour de 3,9%.

Malgré une hausse conséquente des taux directeurs européen, le taux 10 ans allemand termine même l'année en-deçà de son niveau de fin 2022 à 2,02%.

Dans le sillage des actifs actions, les primes de crédit se sont contractées et l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate s'adjuge 7,19%.

Les prix des matières premières ont en moyenne reculé, dans le sillage du pétrole brut (Brent ; -13.19% en euro).

## Performances

Le fonds a été pénalisé tout au long de l'année par notre prudence vis-à-vis des marchés d'actions, partiellement compensée par une gestion bénéfique de la sensibilité obligataire.

HSBC Select Moderate (part A) a malgré tout bénéficié de la solide performance de la majorité des classes d'actifs en progressant de 5.18% en 2023.

Notre exposition moyenne en actions a été de 11% et a varié entre 9% en janvier et 15% début décembre ce qui nous a permis de bénéficier du rebond de fin d'année.

Notre préférence pour les actions des pays développés au détriment des pays émergents, pénalisés par le durcissement des conditions monétaires et le retard de la croissance chinoise a été largement favorable. Nous avons ramené l'exposition aux actions des pays émergents de 15% de la poche en actions fin janvier à 10% en moyenne le reste de l'année. À la suite de la résistance de l'économie américaine et des résultats positifs des entreprises au 1<sup>er</sup> trimestre, nous avons renforcé les actions américaines de 27% à 46% au détriment des actions européennes allégées de 55% à 30%.

Nous avons maintenu la poche thématique proche de 6%, les sociétés en développement étant pénalisées par la dégradation des conditions de crédit. Outre nos positions sur les minières aurifères qui ont bénéficié de la hausse des prix de l'or, nos positions sur les valeurs de l'innovation technologique (dont les semi-conducteurs) ont profité de l'engouement pour l'IA. Nous les avons privilégié par débit des valeurs de la transition écologique qui s'est montrée particulièrement sous-performante en 2023.

Dans les pays développés, nous sommes restés à l'écart des valeurs de petite capitalisation boursière jusqu'au milieu du 4<sup>ème</sup> trimestre où celles-ci ont bénéficié de la détente des conditions financières. En Europe, nous avons privilégié les valeurs de qualité tout au long de l'année avec les valeurs décotées en 1<sup>ère</sup> partie d'année sur lesquelles nous avons pris des bénéfices au 3<sup>ème</sup> trimestre pour revenir sur les valeurs de croissance qui avaient sous-performé. Aux Etats-Unis, nous avons surpondéré les valeurs de qualité combinées aux valeurs de croissance.

# FCPE HSBC EE TEMPERE

Enfin, notre allocation sur les émergents a bénéficié de notre sous-exposition à la Chine au profit des pays « frontière » (Pays du Golfe et Asie du Sud-Est) et de l'Amérique Latine.

La gestion de notre sensibilité obligataire a permis de protéger le portefeuille durant l'essentiel des épisodes de tension sur les taux. La sensibilité du portefeuille a été réduite de 4.10 ans fin 2022 à 3.8 ans en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre puis remonté à 4.3 ans au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre pour atteindre 4.6 ans en octobre et novembre. Nous avons pris des bénéfices en décembre pour ramener la durée du portefeuille à 4.3 ans après le rallye déclenché autour de la dernière réunion de la Fed.

La poche crédit a bénéficié de nos positions sur les taux variables et les durations courtes en début d'année. La reprise de sensibilité sur le crédit avec une préférence pour les émetteurs de bonne qualité a été favorable au 2<sup>nd</sup> semestre. Notre surexposition aux dettes internationales au détriment des dettes libellées en euro a constitué un manque à gagner sur la période. Notons également la sous-performance de nos supports européens, aussi bien sur le crédit de catégorie investissement que sur le crédit à haut rendement.

Enfin, les dettes émergentes ont contribué positivement, en particulier la dette en devise locale dont la part a été augmentée en fin d'année.

La diversification sur des classes d'actifs alternatives a eu peu d'impact sur la performance, aussi bien sur les fonds investis sur les matières premières que sur ceux de performance absolue.

## Perspectives

Après un cycle conséquent de hausse des taux directeurs (+525 bps pour la Fed depuis 2022), les incertitudes portent sur la rapidité et l'ampleur de la phase d'assouplissement des conditions monétaires ainsi que la résilience de l'activité économique.

Si les investisseurs tablent sur une première baisse<sup>(1)</sup> des taux de la Fed dès mars pour une ampleur de 150 bps<sup>(1)</sup> sur l'année, nous jugeons ces prévisions trop optimistes.

La BCE a d'ailleurs donné des indications sur la persistance de l'inflation et le ralentissement de la désinflation. Bien qu'en fort repli, l'inflation est toujours au-delà de la cible de 2% des banques centrales et le marché de l'emploi américain reste dynamique. Nous tablons sur une baisse des taux à compter du deuxième trimestre.

Nous anticipons une baisse de l'activité en 2024 à mesure que l'épargne des ménages se réduit et que l'impact du durcissement des conditions financières s'étend.

La croissance attendue sur les bénéfices des entreprises en 2024 (10,8%<sup>(2)</sup> pour le S&P 500 et 5,4%<sup>(2)</sup> pour le MSCI Europe) ne reflète pas nos attentes d'un ralentissement aux Etats-Unis et d'une récession modérée en Europe. La valorisation des principaux marchés d'actions n'est plus un support, en particulier pour les « méga-cap » américaines.

A la vue de cet excès d'optimisme, nous avons réduit notre sensibilité aux taux d'intérêt dans l'attente d'un niveau plus attractif. Nous privilégions le crédit de bonne qualité et conservons un positionnement sur les investissements de maturité proche.

Nous maintenons un positionnement prudent sur les actions avec une préférence pour les marchés développés par rapport aux économies émergentes.

Notre choix de supports reste diversifié. Nous avons réduit le poids des valeurs de croissance après le rallye de fin d'année en faveur des titres décotés. Nous conservons des positions sur les valeurs de qualités et les secteurs défensifs.

Au sein des pays émergents, nous privilégions l'Amérique Latine, les marchés « frontière » et certains pays asiatiques (dont l'Inde) au détriment de la Chine. Nous attendons une amélioration de la conjoncture chinoise pour renforcer nos positions.



# FCPE HSBC EE TEMPERE

Nous prenons des bénéfices sur les thématiques des nouvelles technologies pour renforcer les valeurs de la transition écologique qui nous paraissent sous-valorisées

### **3. Examen de la gestion administrative**

La gestion administrative a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion administrative est satisfaisante notamment dans le domaine de l'information des porteurs de parts, le suivi des opérations sur titres et les informations juridiques.

### **4. Examen de la gestion comptable**

La gestion comptable a été réalisée selon les usages et les normes en vigueur au sein de la profession.

La prestation liée à la gestion comptable est satisfaisante.

Il est rappelé que les comptes annuels du FCPE ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du FCPE.

La valorisation des titres est effectuée selon les normes et les usages en vigueur.